

Règlement d'utilisation du complexe scolaire et culturel de Corsy

La grande salle n'est louée, sauf exception, qu'aux sociétés locales et aux Lutriens.

Mesures de police et de contrôle

Les demandes d'autorisation pour l'organisation d'une tombola sont à adresser à Police Lavaux.

L'utilisation d'appareils à faisceau laser est soumise à une autorisation préalable délivrée par le département de justice, de la police et des affaires militaires.

Les appareils d'amplification du son ne doivent pas émettre de bruit dépassant 100db. Des contrôles de bruit seront effectués par la police.

En cas de vente de boissons alcoolisées, une demande de permis temporaire doit être adressée à Police Lavaux, au plus tard 15 jours avant la manifestation.

Il appartient aux organisateurs ou locataires de prendre toutes les mesures de contrôle de parking, qui n'est pas admis hors du parking souterrain, tarif CHF 0.80 l'heure, gratuit de 22h00 à 07h00.

Service d'ordre à l'intérieur de la salle

Il appartient aux organisateurs ou locataires de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule sans incident, ils sont responsables de ce qui se passe à l'intérieur de la salle. **Les engins pyrotechniques et autres machines à fabriquer de la fumée sont strictement interdits.**

Reconnaissance des locaux et du matériel

Les clés sont remises à la personne indiquée sur la lettre de confirmation de location et ne sont pas transmissibles.

Le locataire est seul responsable de l'état des locaux et du matériel, dès la prise de possession jusqu'à leur reddition.

Lutry, janvier 2023